

Le Bulletin Municipal

# Roche Infos

Photo de Caroline Fontana - [www.survoldefrance.fr](http://www.survoldefrance.fr)

Février  
2018



Copyright © - Créée - Caroline Fontana

*Horaires d'ouverture  
du secrétariat de mairie  
du lundi au vendredi  
de 14h à 18h  
et le samedi de 9h à 12h*

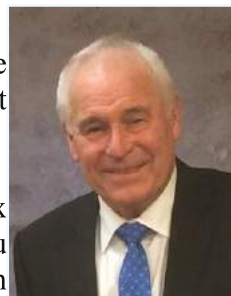


## >> Mot du Maire

*Chers Rochoises et Rochois,*

Après ce mois de janvier bien rempli en cette période de vœux, l'action au sein de notre commune se poursuit toujours avec la même détermination.

Les ordres de services ont été signés et adressés aux entreprises adjudicataires du chantier "rénovation du presbytère et agrandissement du périscolaire". Le retard bien involontaire de quelques jours pour le commencement du chantier est dû aux accords de subventions qui ne nous étaient pas encore parvenus.



Une organisation est en cours pour prévoir un cheminement de la sortie de l'église pendant les travaux qui devraient durer une bonne année. Le stationnement sera également réduit pendant cette période de travaux.

Je demande encore aux riverains et aux occupants de bien vouloir faire preuve de compréhension et de tolérance.

Les agents recenseurs ont commencé leur travail sur notre commune. Je vous demande de leur réserver un bon accueil. Les informations récoltées sont strictement confidentielles et cette démarche est obligatoire pour chacun de vous. Les dotations de l'Etat sont attribuées en fonction de la population recensée.

Un certain nombre de locaux commerciaux disponibles sur notre commune ont trouvé acquéreur. Merci et bienvenue à ces nouvelles activités qui vont participer au dynamisme rochois.

*Le Maire,*  
**Jacques KRIEGER**

## >> Dates à retenir

- Samedi 17 février : **Marché des Producteurs**, Place Fertet de 9h à 12h
- Mercredi 21 février : **ludothèque**, salle Lumière de 9h à 12h
- Lundi 19 mars : **Conseil Municipal**, à la mairie à 19h

## >> Conseil Municipal du 15 janvier

### Rémunération des agents recenseurs

L'INSEE a informé la commune de Roche-lez-Beaupré qu'elle devait procéder à l'enquête de recensement de la population. La collecte commencera le 18 janvier et se terminera le 17 février 2018.

Quatre agents recenseurs ont été recrutés pour la période.

La rémunération, compensée par l'Etat, est fixée par décret aux conditions suivantes :

- 1.13 € par feuille de logement remplie ;
- 1.72 € par feuille individuelle.

Le Conseil mandate le Maire pour rémunérer les agents recenseurs conformément au décret.



**RECENSEMENT**  
de la population 2018

### Demande de subvention pour équipement scolaire

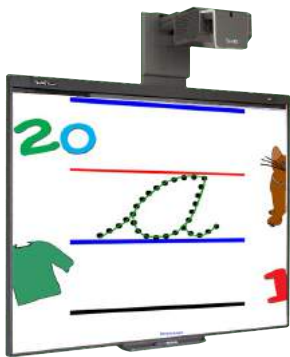
L'installation en 2017 de Tableaux Blancs Intercatifs (TBI) à internet dans les classes de CM1 et CM2 a été très appréciée par les enseignants et les enfants. Ces nouvelles technologies permettent une grande souplesse dans l'apprentissage des connaissances d'aujourd'hui.

Les enseignants souhaitent que de même tableaux soient également installés dans les 4 autres classes primaires en 2018 afin que les enfants soient très familiarisés avec l'outil lors de leur arrivée en 6<sup>e</sup>.

Des devis ont été demandés à l'UGAP (montant estimé 8000 € HT pour 4 tableaux).

Le Conseil par 15 voix pour et 2 abstentions :

- accepte l'achat de 4 nouveaux tableaux interactifs pour les autres classes du primaire ;
- sollicite une subvention du Département et de l'Etat (DETR) pour aider au financement de ces nouvelles technologies.



### Transfert des compétences des zones d'activités

Dans le cadre de la prise de compétence du Grand Besançon en matière de création d'entretien et de gestion des Zones d'Activités économique (ZAE), un principe de « bonus » a été mis en place pour les zones neuves ne nécessitant que très peu d'entretien pendant les 5 premières années.

Le comité de pilotage a étudié les documents fournis par la mairie pour la ZA des « Prés Chalots » ; la surface éligible au bonus est de 9 940 m<sup>2</sup> en état neuf. Le bonus est donc de : 9 443,19 € sur 5 ans.

Le montant total du transfert de charges ZAE sera donc de 28 712,81€ pour une période de 5 ans.

Le Conseil décide par 16 voix pour 1 abstention d'accepter le bonus de 9 443,19 € sur 5 ans.

## **Ouverture de crédits 2018**

Afin de régler certaines dépenses nouvelles d'investissements avant le vote du budget, le code des collectivités locales permet de voter des crédits globaux.

Conformément à l'article L1612 -1 du CGCT, le Conseil municipal autorise le Maire, avant le vote du budget primitif 2018, à engager, liquider et de mandater les factures d'investissement dans la limite du quart de celles prévues au budget primitif 2017.

A l'unanimité le Conseil accepte l'ouverture de crédits d'investissements pour 193 000 € avant le vote du budget.



## >> Travail des Commissions

### **Marché des producteurs : 9H à 12H le samedi**

À la demande des producteurs, le marché sera maintenu en période hivernale. Une recherche est engagée pour trouver de nouveaux marchands.



### **Affaires scolaires et sociales**

Le repas de Noël de la cantine a été un succès avec 260 participants.

La collecte des restos du cœur est fixée du 9 au 11 mars 2018 dans le hall de Super U.

### **Affaires culturelles**

Une troisième série de panneaux touristiques sera installée dans le village pour signaler quelques bâtiments ayant une histoire.

### **Voirie**

Une commission se réunira le vendredi 19 janvier pour les travaux rue de la source et rue des Groseilliers.



La commission fleurissement est amenée à réfléchir aux fleurissements de printemps.



### **Fondation du Patrimoine pour l'église**

Une association pourrait être créée pour dynamiser les dons.



## >> Trésorerie

La Direction départementale des finances publiques du Doubs réorganise son réseau territorial afin d'optimiser, de sécuriser son fonctionnement, et de rendre meilleur le service à ses usagers.

Dans ce cadre, depuis le 1er janvier 2018, les Services des Impôts des Particuliers (SIP) de Besançon-Est est désormais installé dans les locaux du Centre des Finances Publiques (CFP) de Besançon Chamars.

Le SIP de Besançon-Est accueille le public, pour toutes questions fiscales, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, et les mardis et jeudis de 8h30 à 12h00.



### Coordonnées et contact :

- adresse postale : Boulevard Charles de Gaulle, 25043 Besançon Cedex
- téléphone : 03.81.65.39.18.
- site Internet : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

## >> La Poste

Les horaires d'ouverture de La Poste à Roche-lez-Beaupré ont été quelque peu modifiés :

- **lundi** : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00
- **mardi** : 9h00 - 12h00 et 14h30 - 17h00
- **mercredi** : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00
- **jeudi** : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00
- **vendredi** : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00
- **samedi** : 9h00 - 12h00

Du lundi au vendredi, l'heure limite de dépôt pour vos courriers/colis est fixé à 16h et le samedi à 12h.



Le bureau de poste met à votre disposition, en plus de l'accueil physique, un distributeur automatique de billets à l'extérieur et un espace intérieur avec automates d'affranchissement ; vous avez également la possibilité de joindre La Poste par téléphone en composant le 36 31 (numéro non surtaxé).

# >> Travaux périscolaire-presbytère

## **Perturbation liée aux travaux du presbytère et l'extension du périscolaire**

Depuis plusieurs mois nous vous relatons l'évolution administrative, semaine après semaine, des projets de rénovation du presbytère, de rénovation de la cantine et de son extension.

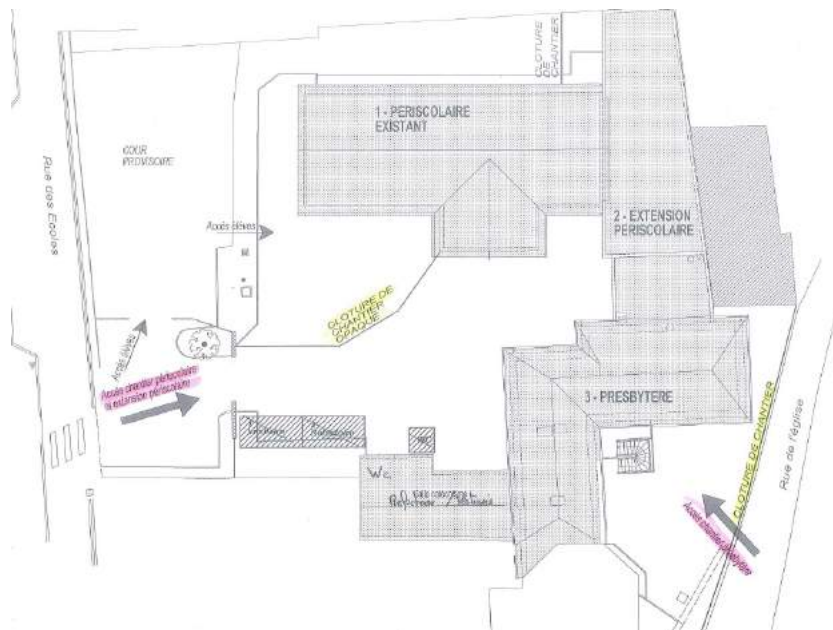
**Nous vous annonçons le début des travaux, à partir du 22 janvier.**

La situation des bâtiments concernés (église, presbytère, cantine), très proches les uns des autres, complique la tâche des entreprises en raison de la continuité du service public de restauration et de garderie pendant les travaux.

Un espace de chantier sera réservé en partageant la cour de la cantine en deux et en supprimant les places de parking devant l'établissement. Nous mettons tous nos efforts pour garantir la sécurité pendant les travaux pour les enfants, les ouvriers et les parents.

Je fais appel à votre compréhension, de janvier à septembre 2018, le stationnement rue des Ecoles et dans la cour de la cantine sera impossible. Nous vous engageons à garer votre véhicule dans la cour de la salle Lumière, ou sur la place du Souvenir et de vous rendre à pied au périscolaire.

Évitez surtout les stationnements dans la rue des Écoles, pour ne pas bloquer la circulation et permettre le passage des camions de chantier.



### **Les phases de travaux sont les suivantes :**

- Janvier/février : gros œuvre, démontage de la toiture et du plancher du presbytère, terrassement et construction de la nouvelle cantine.
- Vacances de février : changement des fenêtres de la cantine et passage des tuyaux de chaufferie
- Mars/avril/mai/juin : suite des travaux de la cantine et du presbytère
- Juillet/août : modification interne de l'ancienne cantine
- Septembre : ouverture de la nouvelle cantine

### **Pendant les travaux le service public continue !**

Les mercredis et pendant les vacances scolaires, la sieste de petits s'effectuera à l'école maternelle.

Le soir, après l'école, le suivi des devoirs s'effectuera dans les locaux scolaires

Les enfants inscrits au périscolaire, matin, midi et/ou soir, pourront jouer dans un espace aménagé et protégé.

Les offices religieux pourront se poursuivre pendant les travaux. Cependant, la sortie des offices, lors des obsèques, ne pourra plus se faire par la sacristie. La sortie s'effectuera par la porte latérale rue de la cure.

**Grâce à l'effort de tous et a la patience de chacun, nous pourrons enfin obtenir un cœur ancien de village rénové et plus agréable à vivre.**



## >> La tribune de l'église

Depuis une vingtaine d'années, l'accès à la tribune de l'église si typique avec son escalier en colimaçon caché derrière une petite porte dans l'entrée, sous les cloches, avait été fermé au public.

Un diagnostic a été demandé à un bureau de contrôle l'Apave pour connaître les possibilités d'accueil du public. Le verdict est favorable à un accès du public limité à 19 personnes en raison de l'accès unique. Le garde-corps devra être renforcé, mais l'utilisation pendant les messes ou concerts est toujours possible.



Les travaux de mise aux normes et une signalétique appropriée seront réalisés.

## >> Le "chemin des écoliers"

Vous êtes nombreux à nous interroger sur la date à laquelle le chemin des écoliers pourra être emprunté par les enfants en toute sécurité. Nous ne pouvons que vous inciter à la patience.



Nous avons engagé une procédure d'acquisition de parcelles, pour créer le chemin qui rejoindra la rue de l'Église à la place Pasteur. Cependant, les actes notariés nécessitent de produire des documents parfois difficiles à fournir par les riverains ; ces délais sont indépendants de notre volonté.

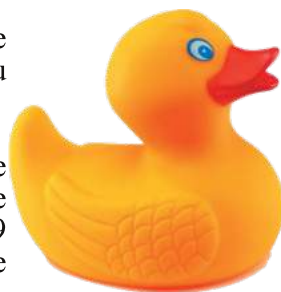
Nous nous excusons pour l'aspect « chantier » du chemin des écoliers, dans quelques mois, vous aurez oublié cette situation et vous pourrez enfin apprécier l'accès sécurisé du trajet de vos enfants. Cependant nous regrettons de ne pouvoir vous donner une échéance.

## >> Alliance Natation Besançon

### SAVOIR NAGER

Savoir nager fait partie des savoirs initiaux que chaque enfant devrait avoir acquis pour son entrée au collège.

Pour répondre à cet objectif, l'ANB (Alliance Natation Besançon) organise pendant les vacances de février 2018, près de chez vous (Feel Good Sport 9 rue Valset, ZI Thise), des stages d'apprentissage de natation pour les enfants de 4 ans ½ à 9 ans.



**Vous êtes intéressé, renseignements :**

- par téléphone au : **09 63 57 27 18**
- sur notre site : **[www.anbesancon.org](http://www.anbesancon.org)** .

*Pour plus d'information voir notre plaquette d'inscription disponible en Mairie.*



## >> Offrez-leur une seconde vie

### **Textiles, linge de maison, chaussures, maroquinerie .... ils ont de l'avenir !**

#### **1. Trier c'est facile**

- Vêtements : habits, chaussettes, sous-vêtements ;
- Linge de maison : serviettes, draps, rideaux, plaids, coussins ;
- Chaussures - maroquinerie : baskets, bottes, sandales, sacs, ceintures.

#### **2. Bien les préparer**

- ne pas mettre tissus humides, sales, en gros volume (valise) ;
- ne pas jeter en vrac, ni à côté du conteneur ;
- mettre dans un sac fermé (30L maxi pour passer dans le conteneur) ;
- lier les chaussures par paire, avec les lacets ou des élastiques.



#### **3. Où les déposer ?**

- dans une borne textile (*devant la Gare à Roche*) ;
- en déchetterie (*déchetterie des Andiers à Thise*) ;
- dans les antennes des associations (*Emmaüs, Insert'1 look*)



#### **4. Pour donner une seconde vie**

- ne pas les laisser dormir dans vos placards ;
- réparer, donner, échanger ou revendre ;
- préparer vos achats selon vos besoins.

**Ayez les bons réflexes  
pour recycler plus !**

## >> Location

### Garage communal à louer

**Adresse : 2 rue du Vieux Roche**

**Surface : 12 m<sup>2</sup>**

**Loyer : 40 € / mois**

**Libre actuellement**



## >> Le Doubs dans tous ses états ...

La première semaine de janvier 2018 a été marquée, dans notre commune, par des inondations de grande ampleur. Certes, ce n'était pas la crue de 1910, ni celles, plus près de nous, de mai 1983 et février 1990, mais le spectacle était pourtant suffisamment impressionnant pour que photographes et promeneurs s'en viennent du côté du Doubs et du canal pour immortaliser par quelques clichés la montée des eaux.

Quelques photos prises le 6 janvier.



Le terrain de foot, le Doubs et les prés ne forment qu'une nappe d'eau continue



Le bas de la rue du Halage



On pêche sur la vélo-route !

Devinette : où est passé le barrage ?



La crue a emporté une partie de la digue du chemin de contre-halage

## >> Le cas de l'abbé Rollier

Le 6 février 1791, à l'issue de la messe dominicale, l'abbé Rollier, alors curé de la paroisse de Roche, prête le serment à la Constitution civile du clergé, mais en y mettant des restrictions. Il est destitué par le Directoire exécutif du département. Que devient-il ? De loin en loin, il fait parler de lui. Le 15 Germinal an IV, un compte-rendu mentionne qu'il a quitté le canton et qu'il avait été déporté en septembre 1792. Le 16 Brumaire an V, le commissaire délégué auprès de l'Administration du canton de Roche déclare : "Il m'est revenu que le prêtre Rollier rôdait toujours près de Roche ; que même il y exerçait quelques fonctions secrètement ; mais je n'ai encore pu découvrir sa retraite, malgré des recherches infructueuses de la gendarmerie ».

Le sept Ventôse an VI à quatre heures et demie du matin, après s'être assuré l'aide d'un agent municipal qui déclare n'avoir jamais revu le prêtre Rollier depuis qu'il lui avait été signifié de quitter le territoire de la République, la gendarmerie encercle le domicile du sieur Porthier, dit Février, pour en faire la perquisition : elle ne trouve rien, si ce n'est, dans des armoires, « 16 volumes in-12 et octavo et deux brochures concernant tout le culte et l'une de médecine » ; sans compter « une chasuble, deux étoles, un manipule, trois surplis, dix sept corporaux, six purificatoires, dix huit lavabos (sans doute des manuterges) etc. » A quoi la femme Porthier, blanchisseuse de son état, répond que ces linges appartenaient à la commune, et les livres au prêtre Rollier ; la gendarmerie remet tout cela à l'agent municipal.

Pierre-François Rollier refait surface plus tard, lorsque le 17 Germinal an VIII (donc sous le Consulat), il s'adresse « Aux citoyens administrateurs du département du Doubs », précisant « qu'il s'est toujours conduit avec probité et n'a jamais occasionné aucun trouble dans le canton... demande qu'il soit mis en liberté et rétabli dans tous les droits de citoyen français ». Le 21 Germinal, le Conseil départemental donne son accord et le 21 Thermidor de l'an IX, alors qu'il réside à Roche, il fait soumission.

L'abbé Rollier quitte Roche le 30 avril 1803 pour la paroisse de Brans.



*Une messe sous ta terreur*

**La souscription publique pour la rénovation extérieure de l'église se poursuit. Nous rappelons que tout don fait à la Fondation du Patrimoine est déductible des impôts pour 60% du montant du don.**

**Des bons de souscription sont disponibles au secrétariat de mairie; vous avez aussi la possibilité d'effectuer votre don via internet à l'adresse suivante: [www.fondation-patrimoine.org/51441](http://www.fondation-patrimoine.org/51441)**



## >> Culte : Paroisse de Beaupré

Samedi 3 février : à 18h, messe à Thise

Dimanche 4 février : à 10h30, messe à Chalèze

Mardi 6 février : à 10h45, temps de prière à Roche-lez-Beaupré

Samedi 10 février : à 18h, messe à Thise

Dimanche 11 février : à 10h30, messe à Chalezeule

Mercredi 14 février : cérémonie des Cendres à 18h30 à Thise

Dimanche 18 février : à 10h30, messe à Thise

Samedi 24 février : à 18h, messe à Thise

Dimanche 25 février : à 10h30, messe à Vaire



## >> Etat Civil

### Naissances

Stanislas GRENIER le 31 décembre 2017  
Kaïs COMTE BUNJAKU le 1er janvier 2018

*Toutes nos félicitations aux parents !*



### Décès

Robert GACHOD le 27 décembre 2017 à 79 ans  
Maurice FURLAN le 30 décembre 2017 à 85 ans

*Nos pensées accompagnent leur famille.*



>> ERN : Entente Roche Novillars

**Samedi 10 février 2018  
à 20h00**

Salle municipale à Novillars

**Loto géant**

organisé par le club de foot de  
Roche-Novillars

De nombreux lots à gagner

Ouverture des portes à 18h30

Début des jeux à 20h00

*Réservations et renseignements au  
06 03 95 26 37 ou 03 81 25 43 69  
ou [laboiteaquine2525@gmail.com](mailto:laboiteaquine2525@gmail.com)*



>> Nounous rochoises

L'association des Nounous Rochoises a fêté Noël autour d'un goûter avec la présence du Père Noël ; petits et grands étaient ravis.

L'association souhaite une bonne année à tout le monde.



## >> Bibliothèque

L'exposition de la collection de *poupées en porcelaine, aux visages peints à la main*, prêtée par *Monique et Jean-Jacques Gutierrez*, se poursuit les lundis et mercredis de 15h45 à 18h30, le samedi de 11h à 12h et durant les vacances, les lundis 12 et 19 février 2018 de 15h45 à 18h30.



**Atelier Écriture Adultes** : Jeudi 1er février 2018 de 17h à 19h.

**Club lecture** : Jeudi 8 février 2018 de 17h à 18h30 : *Coups de cœur*

**Le Mardi des Mots** : Mardi 27 février 2018 de 15h45 à 17h15

Les personnes qui règlent leur cotisation en début d'année civile, peuvent le faire lors des permanences. Le montant est inchangé : 12 € pour une famille rochoise, 14 € pour une famille de l'extérieur. La cotisation de la bibliothèque municipale est indépendante de la cotisation du Loisir Club Rochois.

**La bibliothèque vous rappelle son service de portage à domicile pour les lecteurs ne pouvant se déplacer. Merci de contacter Isabelle Coussinet au 03 81 57 05 59.**

Retrouvez les résumés et les galeries de photos des expositions et des animations sur le blog [bibliothequeroche.overblog.com](http://bibliothequeroche.overblog.com).

# >> Histoire de Roche

## Une ténébreuse affaire dans les bois de Roche (suite) par Philippe COUTIN

### Les faits

Ils sont relatés dans trois monitoires [*un monitoire est un avertissement public de l'autorité judiciaire ecclésiastique demandant de lui faire connaître au nom du bien commun ce que l'on pourrait savoir à propos d'un délit dont l'auteur est inconnu ou introuvable ; la pratique du monitoire disparaît avec la Révolution*] publiés dans les paroisses de Roche, Thise, Chalèze, Chalezeule, Amagney, Deluz, Marchaux, Vaivre, St Jean-Baptiste et Ste Marie-Madeleine de Besançon, chaque fois durant trois dimanches consécutifs. Les paroissiens sont exhortés, sous peine d'excommunication, de témoigner de ce qu'ils sauraient. Et ils ressortent aussi des interrogatoires.



\*Parce qu'il savait qu'un grand nombre d'habitants du village de Thise et des lieux alentour ramassaient les glands des forêts de cette communauté, malgré la défense expresse établie par une ordonnance, Jacques Dornier se transporta, le 28 octobre 1771 accompagné de deux autres gardes : Claude-Antoine Pélet de Roche, garde de la justice de Montfaucon et en outre tonnelier, et Jean Morichon de Thise, également garde pour la justice de Montfaucon et artisan constructeur de fours à cuire le pain, dans les forêts de Thise pour surprendre les délinquants. Il en trouva effectivement à l'œuvre et leur saisit sept sacs de toile remplis de glands. Sur les 4h de l'après-midi, Dornier et ses compagnons s'en vinrent à Thise pour vérifier dans plusieurs maisons s'il n'y avait pas d'amas de glands ; puis au cabaret de Gabriel Gallon où ils vidèrent, à crédit, trois bouteilles de vin en même temps que leur souper, agrémenté de leurs chants, et en sortirent à la nuit tombante, vers sept heures et demie.

A ce moment, Jean Morichon quitta Dornier qui prit avec Pélet le chemin qui conduit de Thise à Beaupré et à la « Grange de la Vaivre ». Etant parvenu à une plaine sur le territoire de Roche, appelée du même nom de la Vaivre, Dornier est assailli par certains « quidams » armés de gros bâtons dont il a reçu une grande quantité de coups sur la tête, sur le visage et sur les jambes dont les os ont été cassés.

« Les assassins étaient tellement acharnés à la perte du-dit Dornier, qu'après lui avoir porté les premiers coups, le sang qui sortait de ses blessures n'a pas été capable d'apaiser leur fureur. Ils l'ont suivi dans la distance de 75 pas où malgré les efforts du-dit Dornier, ils ont redoublé leurs coups et lui ont ôté la vie ».

Le pâtre de Chalèze, Pierre-Etienne Aubert, qui gardait les porcs, a trouvé le lendemain de l'attaque « un bâton nouveau maillié ou échaillié près de la fontaine qui est au-dessus de Beaupré car il y a des coupes appartenant à Chalèze, à un quart d'heure de Beaupré ». Déclaration identique de Pierre Péquignot. Etienne Faivre, 12 ans, rapporte qu'il a trouvé deux bâtons gros comme son poing, longs de trois pieds, derrière un buisson dans les bois de la Vaivre ou de Beaupré, avec quelques gouttes de sang.

*A suivre ...*

Directeur de la publication : Jacques KRIEGER  
Conception et rédaction : Jacqueline COUTIN, Philippe COUTIN,  
Martine HATT, Pauline LIGIER, Philippe VALLET  
Impression ESTIMPRIM - Besançon  
mairie@roche-lez-beaupre.fr